

<p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES :</p> <p style="text-align: center;">«PRESTATIONS D'ENQUETE « RECRUTEMENT DANS LES ENTREPRISES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE »</p> <p style="text-align: center;">CAHIER DES CHARGES, REGLEMENT DE CONSULTATION ET DE SELECTION</p>

OBJECTIF GENERAL :

SELECTIONNER UN PRESTATAIRE D'ENQUETE TELEPHONIQUE

1. Contexte général

L'A.N.F.A., *Fonds d'Assurance Formation de la Branche des Services de l'Automobile, du camion et des deux roues*, rassemble les moyens financiers et techniques pour répondre aux besoins en formation des entreprises et de la population professionnelle.

Mandatée par les Partenaires sociaux, l'A.N.F.A., relayée par ses 11 *Délégations Régionales*, met en oeuvre et décline une stratégie de formation centrée sur le renouvellement de la population professionnelle et l'adaptation permanente des personnels en activité.

L'A.N.F.A. a aussi pour mission d'informer les entreprises, les établissements et les organismes de formation, les jeunes et les familles sur les formations et les métiers du *Secteur des Services de l'Automobile* et connexes.

Dans une *Branche* à forte tradition de formation, l'A.N.F.A. s'est inscrite dès 1992, dans une démarche d'étude et d'analyse des évolutions de la branche.

L'*Observatoire* de l'A.N.F.A. qui est aussi *Observatoire de la Branche des Services de l'Automobile* mène des enquêtes pour anticiper les évolutions des métiers et des besoins de formation.

2. Les Objectifs

Le marché de prestations de services ouvert à la concurrence a pour objectif de sélectionner un prestataire en vue de la réalisation d'une enquête sur les « recrutements dans les entreprises des Services de l'Automobile ».

Cette enquête a pour objectifs de :

- Caractériser les recrutements réalisés dans les entreprises des services de l'automobile au cours de l'année 2014 (renseigner l'âge, le sexe, le CS, le métier occupé, le salaire, le type de contrat, l'expérience, la formation, l'échelon de la convention collective, la création ou renouvellement de poste, le moyen utilisé pour recruter, le nombre de candidatures reçues, l'appréciation des qualités professionnelles de la personne recrutée).
- Apprécier les difficultés de recrutement des établissements interrogés en les amenant à préciser les recrutements prévus et non réalisés au sein de leur établissement, et à en évoquer les causes.
- Donner les profils des personnes embauchées en alternance et/ou en stage : diplôme ou titre préparé, année de formation, âge, sexe, appréciation des qualités professionnelles.
- Quantifier les départs et identifier les motifs.
- Identifier les intentions d'embauche.
- Répondre aux questions conjoncturelles de l'ANFA.

3. Les Publics

Les publics enquêtés sont les *chefs d'entreprise* ou les *responsable RH des entreprises* des services de l'automobile.

4. Durée et période de la prestation

L'enquête devrait durer 30 jours ouvrés de prestations sur janvier et mars 2015, incluant les travaux préparatoires, la campagne d'appels téléphoniques, le reporting et l'administration de la prestation, les traitements statistiques, la livraison des résultats.

5. La prestation attendue – quotité de l'échantillon

Les travaux à réaliser pour cette enquête concernent l'interrogation d'un échantillon de 2750 établissements.

La prestation concerne un lot unique « *télé-enquête* » comprenant :

- *l'appui-conseil* à l'observatoire sur la finalisation du questionnaire et des plans de sondage,
- *l'interrogation des entreprises* par téléphone,
- *l'élaboration et le renseignement* de la base de données répondant au cahier des Charges de l'A.N.F.A.,
- *la transmission* des résultats à l'A.N.F.A.

Dans sa version de 2012, le questionnaire comprenait 171 questions avec des filtres en fonction de la situation de l'établissement.

Il est à prévoir qu'en 2015 quelques questions viennent compléter le dispositif.

L'A.N.F.A. fournit le questionnaire et le fichier d'entreprise à appeler.

6. Estimation du prix du marché

Le budget alloué à cette prestation est estimé entre 15 000 et 100 000 euros H.T.(selon taux de T.V.A. en vigueur), pour le lot unique « télé-enquête ».

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'A.N.F.A. des droits propriété intellectuelle et patrimoniaux sur les œuvres et livrables, dès leur conception.

Il inclut également tous les frais de déplacement et de « vie » du prestataire.

Le prix est forfaitaire et non révisable.

Le candidat présentera un devis libre reprenant, dans la réponse, en tout ou partie le détail des modalités des prestations attendues (ci-après). Ce détail sera listé dans l'acte d'engagement.

7. Mise à disposition du D.C.E.

Les pièces du dossier de consultation sont rendues accessibles à tous sur le site internet de l'A.N.F.A. à la rubrique « Concours Exterieurs ».

Tous les candidats ayant l'intention de présenter une offre au présent appel d'offres, devront au préalable s'identifier auprès du pouvoir adjudicateur en envoyant un mail à l'adresse suivante : concoursexterieurs@anfa-auto.fr.

A réception, le pouvoir adjudicateur enverra au candidat, par retour de mail, le questionnaire, support de la présente enquête, afin de lui permettre d'élaborer son projet de réponse.

Seuls les candidats qui respecteront cette procédure pourront avoir accès au questionnaire.

8. Forme attendue de la réponse

L'A.N.F.A. attend une proposition comportant :

- L'organisation de l'enquête (ressources enquêteurs et moyens) ;
- les modalités de la gestion des appels téléphoniques ;
- la conception du dispositif de renseignement de la base de données de l'enquête (type de support ; modalités de saisies et de suivi).

9. Critère de sélection

L'appréciation globale est établie sur la base des critères suivants pondérés sur 20 points :

- Expertise dans le domaine des enquêtes, références similaires (4 points) ;
- Méthodologie d'enquête proposée /traitement des réponses - adaptations aux publics visés et à la cible de l'enquête (5 points);
- Qualité et opérationnalité des ressources de télé-enquêteurs et des moyens (4 points) ;
- Prix (4 points);
- Connaissances du *Secteur Automobile* (2 points);
- Garantie du respect des délais (1 point);

10. Consultation

10.1 Pièces administratives à communiquer :

Les pièces administratives (selon les modèles DC administratifs) requises par l'**A.N.F.A.** du **maître d'œuvre principal et des éventuels sous/cotraitants** :

- une *lettre de candidature D.C.1* ;
- l'(les) attestation(s) d'assurance responsabilité civile (à jour);
- les justificatifs de capacités et de qualifications professionnelles des intervenants (dont sous-traitants) ;
- La déclaration du candidat (DC2).
- derniers Bilan et compte d'exploitation.
- Justificatifs de références dans le même domaine d'intervention dans le secteur de la formation.
- *Extrait Kbis* du maître d'œuvre principal et de ses sous/cotraitants
- l'*acte d'engagement*, le *CCAG/P*, le *cahier des charges* et le *règlement de consultation* paraphés et signés par le candidat.

10.2 Communication du dossier de candidature et de téléchargement des pièces:

LE PRESENT DOSSIER EST DISPONIBLE GRATUITEMENT ET TELECHARGEABLE EXCLUSIVEMENT EN FORMAT DE CONSULTATION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE : SUR LE SITE INTERNET DE L'A.N.F.A., RUBRIQUE A.N.F.A. 'CONCOURS EXTERIEURS' : <http://www.anfa-auto.fr>

Aucun document papier complémentaire ne sera expédié par l'**A.N.F.A.** par courrier.

10.3 - Contact pour tous renseignements :



Adresse courriel : concoursexterieurs@anfa-auto.fr

10.4 Modalités et délais de dépôt des candidatures/réponses :

Le candidat initiateur et porteur d'une réponse constituera un dossier.

10.4.1. - Les candidats ont pour déposer leur offre (sur support papier), par COURRIER OU PAR COURSIER, jusqu'au JEUDI 4 DECEMBRE A 15H00 DATE ET HEURE ULTIMES DE RECEPTION DES CANDIDATURES.

Toute entreprise intéressée qui déposera sa réponse devra :

- envoyer son projet sous pli cacheté (enveloppe d'expédition de la candidature) portant la mention « **Appel d'offres enquête « recrutement » Observatoire A.N.F.A. – Ne pas ouvrir** », par lettre recommandée avec avis de réception;

OU

- déposer ce pli en main propre contre décharge à SEVRES à l'adresse de l'A.N.F.A. (de 10 heures à 17 heures, dans ce dernier cas, les jours ouvrés, du lundi au vendredi).

Adresse :

**« Appel d'offres enquête « recrutement » Observatoire A.N.F.A. – Ne pas ouvrir »
à l'attention de M. Stéphane PAUTET - A.N.F.A.
41-49, rue de la Garenne - 92310 SEVRES**

Les plis resteront cachetés jusqu'à la date de réunion de la *Commission d'ouverture des plis*.

10.4.2. - Toutefois les pièces et documents du dossier de candidature seront également dématérialisés et déposés sur support de type DVD ou clé USB en vue de sa duplication.

11. – Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : Ouverture des plis et sélection

Les Commissions créées pour l'occasion ne sont pas publiques; les candidats ou leurs ayants droits ou leurs ayants cause n'y sont ni admis ni représentés.

11.1 Commission d'ouverture des plis et d'analyse d'offres

L'A.N.F.A procède à l'ouverture des plis et à la pré-évaluation technique des dossiers de réponses au regard du cahier des charges afin d'établir un pré-rapport technique.

Ce rapport devra être finalisé pour la sélection définitive des candidatures en *Commission d'appel d'offres*.

Concomitamment, la vérification de l'éligibilité des réponses en considération des pièces administratives et des qualifications requises sera effectuée. Cette mission est confiée au *Service Juridique*.

Instruisant les dossiers aux plans administratif et technique, le Département qui passe commande commente son rapport à la *Commission d'appel d'offres* réunie en *Commission de sélection et d'attribution* du marché sur le fondement d'une appréciation des critères énumérés par le présent cahier des charges.

11.2 Commission d'appel d'offres de sélection et d'attribution du marché :

La Commission de sélection et d'attribution du marché se tiendra le 10 décembre à 14h30.

11.2.1 - . Composition *spéciale* de la Commission d'appel d'offres :

Par délégation des administrateurs de l'ANFA, la *Commission d'appel d'offres (C.A.O.)* comprendra dans sa composition d'administration de la procédure d'appel d'offres, de consultation et de sélection des réponses en tant que *Jury (infra)* des personnes indépendantes des entreprises candidates au marché :

La commission de sélection est composée de :

° Voix délibérative :

- la Direction de l'ANFA ou de son représentant qui préside la Commission (en cas d'égalité de voix contradictoire, sa voix compte double),
- le Chef du Département demandeur (une voix),
- le responsable du projet (une voix)

° Voix consultative :

- Le DJS qui veille à son organisation, présente les offres et garanti le respect des procédures formalisées (consultatif),
- Le Chargé de mission « marchés » ANFA

D'autres participants pourront être invitées et émettre des avis. Il s'agira de Personnes "ressources" ainsi que les responsables de l'A.N.F.A. sollicités pour leurs compétences techniques au regard du projet d'appel d'offres.

11.2.2- . Fonctionnement de la Commission d'appel d'offres et de sélection :

Chaque Membre de la C.A.O. ne peut avoir qu'un seul pouvoir reçu d'un membre appartenant à son collège consultatif ou délibérant.

La *Commission d'appel d'offres* se constitue en *Jury pour l'examen*, la sélection et le choix de l'entreprise attributaire du lot général (procédure de sélection - *ci-dessous*). Chaque membre du jury porte un avis sur la proposition après consultation du dossier remis par le candidat.

11.2.3 - . Sélection, choix de l'attributaire du marché:

La Commission de sélection a pour mission d'instruire les dossiers au plan technique. Elle commente les conclusions de la commission d'éligibilité et attribue le marché sur le fondement d'une appréciation pondérée des critères énumérés par le cahier des charges.

12. Tarifs et Règlements financiers du marche

Les tarifs de réponses à l'appel d'offres sont listés et précisés par le candidat dans l'acte d'engagement (cf. tableau de décomposition des prix par prestations).

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes : nom et adresse du créancier, numéro de SIRET, numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale), le numéro et la date du marché, l'intitulé de la prestation et sa date de réalisation. Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

13. Publicité de l'Appel à Projet et des projets sélectionnés :

Le présent *appel d'offres* est rendu accessible à tous publics sur le site internet de l'A.N.F.A à la rubrique « *Concours extérieurs* ». Il fait l'objet d'une publication dans un *journal d'annonces légales (J.A.L.)* régional.

Fait le 21 Octobre 2014.

Le Délégué Général de l'A.N.F.A.

Patrice OMNES

